

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1133

6 mai 2014

SOMMAIRE

Absolu Telecom S.A.	54338	Citadel Macro Products S.à r.l.	54384
Back Up International Holding S.A.	54380	Col REO Victoria B S.à r.l.	54383
Back Up Services S.A.	54379	Cortland Holdings S.à r.l.	54374
Balaton Holding S.à r.l.	54379	Guttururu S.A.	54338
Ballance Luxembourg Holdings S.à r.l. ...	54379	Innovia Holdings S.A.	54338
Ballance Luxembourg Holdings S.à r.l. ...	54379	Intelligence Payment S.à r.l.	54340
Beaconinvest S.A.	54378	Investrand Investments II S.à r.l.	54345
Behomerent S.A.	54380	Investrand Investments I S.à r.l.	54347
Bernard S.à r.l.	54377	Ipanema Capital Markets S.à r.l.	54384
BlueBay Structured Funds	54377	Kolff Investments II S.à r.l.	54349
BNP Paribas Plan	54378	LTO Dynamics S.à r.l.	54352
Bridge Development Corp II S.A.	54377	Majorelle S.A.	54356
Bruyères Property S.A.	54381	Majorelle S.A.-SPF	54356
BSF S.à r.l.	54378	Malerfachbetrieb Reiner Böwen S.à r.l. ...	54353
Bully 2 (Luxembourg) S.à r.l.	54378	Monolithe S.A. SPF	54369
Castorama Polska Sp. z o.o., Luxembourg Branch	54383	Mylan Luxembourg L2 SCS	54371
Centrum Development and Investments S.à r.l.	54382	Parimico S.A.	54358
C+ Investments	54382	Parimico S.A.-SPF	54358
Citadel Global Event Driven Fund S.à r.l.	54383	Pertento S.à r.l.	54361
		PHM Holdco 22 S.A.	54338
		TROSSEN Transport S.à r.l.	54380

Absolu Telecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 8, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 76.397.

—
EXTRAIT

Veillez noter la nouvelle adresse de Monsieur Julien LOPIZZO, administrateur vice-président de la Société:

164, rue commandant Charcot

69005 Lyon

France

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014035178/13.

(140040134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Guttur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 143.718.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 21 février 2014 que:

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de réélire aux fonctions d'administrateur pour un mandat d'une durée de six ans:

- Tom FABER, né le 05 novembre 1979 à Munich (Allemagne) demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

- Laurent MULLER, Docteur en Economie, né le 22 mars 1980 à Luxembourg demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, et

- Frédéric MULLER, Expert-Comptable, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

- la société MARC MULLER CONSEILS S.à r.l. n'a pas été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat étant arrivé à échéance;

- Mme Anne-Marie PESCH, expert-comptable, née le 7 novembre 1977 à Mannheim (Allemagne), demeurant à 44, um Wues, L-6552 Berdorf a été nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014032282/28.

(140036391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

**PHM Holdco 22 S.A., Société Anonyme,
(anc. Innovia Holdings S.A.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 181.702.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of the month of February.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“PHM Subco 21 S.A.”, a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

represented by Mr Raphaël Poncelet, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as director with individual signing power.

The appearing party is the sole shareholder of the société anonyme “Innovia Holdings S.A.”, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register

under the number B181702 (hereinafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on November 13, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3303 of December 27, 2013. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a notarial deed on November 28, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing company, acting as the sole shareholder of the Company, declaring to disregard the formal rules to hold a shareholders' meeting, such as convening, agenda and constitution of the committee and acknowledging being perfectly informed about the decisions to be taken.

After discussion, the appearing company records the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the corporate name of the Company into "PHM Holdco 22 S.A."

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder resolved to amend article 1 of the Articles of Association, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists among the present shareholders and all those who may become holders of shares of a "société anonyme" (the "Company") under the name of "PHM Holdco 22 S.A."

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatorze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«PHM Subco 21 S.A.», une société anonyme constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Raphaël Poncelet, administrateur, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

agissant en sa qualité d'administrateur avec pouvoir de signature individuelle

La partie comparante est l'actionnaire de la société anonyme «Innovia Holdings S.A.», ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B181702, ci-après dénommée la «Société», constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3303 du 27 décembre 2013. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date 28 novembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La société comparante, agissant en sa qualité de seul et unique actionnaire de la Société convient de faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations, ordre du jour et constitution du bureau, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir.

Après discussion, elle prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en «PHM Holdco 22 S.A.».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 1^{er} des Statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme (la «Société») qui sera dénommée «PHM Holdco 22 S.A.».

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. PONCELET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 février 2014. Relation: EAC/2014/2477. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014032303/73.

(140036157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

Intelligence Payment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 184.831.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt février.

Par devant Nous Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A COMPARU:

AMBOTARIS INVESTMENTS LIMITED, une société à responsabilité (limited liability company), de droit chypriote, ayant son siège social à Klimentos, 41-43, KLIMENTOS TOWER, Flat/Office 25, 1061, Nicosia, Chypre, et enregistré au registre des sociétés à Chypre, sous le numéro de HE 325397,

ici dûment représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation de nature patrimoniale sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, ainsi que l'acquisition, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers situés soit au Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations relatives à des biens immobiliers, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés dont l'objet principal est l'acquisition, la gestion et ou la location de biens immobiliers.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

La Société pourra détenir, développer, exploiter des marques, brevets, concessions, licences ou tout autre droit de propriété intellectuelle, directement ou par l'exploitation de concessions ou licences.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Intelligence Payment S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, intégralement libérées en espèces.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé des gérants de classe A et des gérants de classe B.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leur catégorie (A et B), et le cas échéant leurs émoluments.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Lorsque la société compte un seul gérant, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil de gérance.

Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société.

Dans le cas de pluralité des gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'au moins un gérant de classe A et d'au moins un gérant de classe B.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par AMBOTARIS INVESTMENTS LIMITED, prédésignée, et intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- A été appelé aux fonctions de gérant de classe A pour une durée indéterminée:

Monsieur Nicolas MILLE, administrateur de sociétés, né le 8 février 1978, à Antony (France), demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

2.- Ont été appelés aux fonctions de gérants de classe B pour une durée indéterminée:

Monsieur Alexandre TASKIRAN, administrateur de sociétés, né le 24 avril 1968, à Karaman (Turquie), demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

Monsieur Christian BÜHLMANN, administrateur de sociétés, né le 1 mai 1971, à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

3.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth February.

Before Us Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his absent colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

AMBOTARIS INVESTMENTS LIMITED, a limited liability company, organised and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at Klimentos, 41-43, KLIMENTOS TOWER, Flat/Office 25, 1061, Nicosia, Cyprus, and registered with the registrar of companies in Cyprus, under number HE 325397,

here duly represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy signed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company as follows:

Chapter I. - Purpose - Name - Duration

Art. 1. A corporation is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a private limited company (société à responsabilité limitée), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations of patrimonial nature, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations, as well as the acquisition, sale, management, lease of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in companies the principal object of which is the acquisition, management and/or lease of real estate properties.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also acquire, develop and exploit all trademarks, patents, rights or licenses or any other industrial or intellectual property right, directly or by assignment or grant of licenses.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;
- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 4. The corporation shall take the name of “Intelligence Payment S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg.

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Chapter II. - Corporate capital - Shares

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all entirely subscribed and fully paid up in cash.

Art. 7. The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates. In this case the remaining associates have a pre-emption right. They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person. In case of use of this pre-emption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

Chapter III. - Management

Art. 10. The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting.

In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of Class A managers and class B managers.

The managers shall be elected by the shareholders at their general meeting which shall determine their number, their category (A and B) and their remuneration if any.

Any Manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear or speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

In case the Company has only one manager, such manager exercises all the powers granted to the board of managers.

The signature of the sole manager shall bind the Company.

In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of at least one class A manager together with at least one class B manager.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

Art. 13. In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. - General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2014.

Subscription and payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by AMBOTARIS INVESTMENTS LIMITED, prenamed, and fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred fifty euros (EUR 1,150.-).

Decisions of the sole share owner

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareowners took the following resolutions:

1.- The following have been appointed as class A Managers for an undetermined period:

Mr. Nicolas MILLE, director of companies, born on 8 February 1978, in Antony (France), with professional address at L-2168 Luxembourg 127 rue de Mühlenbach.

2.- The following have been appointed as class B Managers for an undetermined period:

Mr. Christian BÜHLMANN, director of companies, born on 1 May 1971, in Etterbeek (Belgium), with professional address at L-2168 Luxembourg 127 rue de Mühlenbach;

Mr. Alexandre TASKIRAN, director of companies, born on 24 April 1968, in Karaman (Turkey), with professional address at L-2168 Luxembourg 127 rue de Mühlenbach;

3.- The registered office is established at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: Max MAYER, Marc LECUIT.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 février 2014. Relation GRE/2014/794. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 27 février 2014.

Référence de publication: 2014032304/285.

(140036403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

Investrand Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.025,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.406.

CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and thirteen, on the thirty first day of December,

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

Investrand Investments I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.401 and having a share capital of EUR 15,025.- (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

A copy of said proxy, having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of Investrand Investments II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.406 and having a share capital EUR 28,025.- (the Company).

II. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on March 31, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1171 on June 16, 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 30, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2163 on October 2, 2007.

III. The share capital of the Company is set at twenty-eight thousand and twenty-five euro (EUR 28,025.-), represented by one thousand one hundred and twenty-one (1,121) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all entirely subscribed and fully paid up. IV. The Sole Shareholder has full knowledge of the Articles and perfectly knows the financial situation of the Company.

Resolutions

The Sole Shareholder, in its capacity as sole shareholder of the Company, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect; and

- (i) to assume the role of liquidator of the Company;
- (ii) to grant full discharge to the managers of the Company for their respective mandate from the date of their respective appointment up to the date of the present meeting;
- (iii) to waive any debt it has against the Company that cannot be repaid as a result of the liquidation;
- (iv) as liquidator of the Company to declare (i) that the activity of the Company has ceased, (ii) that, except for administrative charges for liquidation purposes of the Company, all the known debts have been paid or provisioned or waived, (iii) that it takes over all assets, liabilities and commitments (including tax liabilities), known or unknown, of the Company, and (iv) that it undertakes to assume all outstanding liabilities (if any) of the Company and hence, the Company's liquidation can be terminated without prejudice;
- (v) consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and
- (vi) to keep the books, documents and records of the Company during a period of five (5) years at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente-et-unième jour de décembre,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

Investrand Investments I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.401 et disposant d'un capital social de EUR 15.025,- (l'Associé Unique),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Une copie de ladite procuration, ayant été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être enregistré avec lui auprès des autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par l'entremise de son mandataire, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de Investrand Investments II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.406 et disposant d'un capital social de EUR 28.025,- (la Société).

II. La Société a été constituée suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 31 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1171 le 16 juin 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à

Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2163 le 2 octobre 2007.

III. Le capital social de la Société est fixé à vingt-huit mille vingt-cinq euro (EUR 28.025,-) représenté par mille cent vingt-et-une (1.121) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

IV. L'Associé Unique a une parfaite connaissance des Statuts et connaît parfaitement la situation financière de la Société.

Résolutions

L'Associé Unique, en sa capacité d'associé unique de la Société, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat; et

- (i) d'assumer le rôle de liquidateur de la Société;
- (ii) d'accorder pleine décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif de la date de leur nomination respective à la date de la présente assemblée;
- (iii) de renoncer à toute dette qu'il a envers la Société ne pouvant être remboursée du fait de la liquidation;
- (iv) en tant que liquidateur de la société de déclarer (i) que l'activité de la Société a cessé, (ii) que, à l'exception des coûts administratifs aux fins de la liquidation de la Société, toutes les dettes connues ont été payées ou provisionnées ou abandonnées, (iii) qu'il reprend tous les actifs, passifs et engagements (y compris les passifs d'impôts), connus ou inconnus, de la Société, et (iv) qu'il s'engage à assumer toutes les obligations existantes (le cas échéant) de la Société et donc, la liquidation de la Société peut être clôturée sans préjudice;
- (v) par conséquent, que la Société soit et est par la présente liquidée et la liquidation clôturée; et
- (vi) de conserver les livres, documents et registres de la Société durant une période de cinq (5) ans au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimations des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaut.

En foi de quoi le présent acte notarié est passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2014. Relation: EAC/2014/583. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014032307/116.

(140036196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

Investrand Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.025,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.401.

CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and thirteen, on the thirty first day of December,

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

Investrand Investeringen B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), incorporated and organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at 32 Valkeveenselaan, Driebergen, NL-1272 ND Huizen, the Netherlands, registered with the Trade Register of Gooi-en Eemland under number 24382410 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

A copy of said proxy, having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of Investrand Investments I S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.401 and having a share capital EUR 15,025.- (the Company).

II. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on March 30, 2006, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 1164 on June 15, 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 30, 2007, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 2200 on October 4, 2007.

III. The share capital of the Company is set at fifteen thousand and twenty-five euro (EUR 15,025.-), represented by six hundred and one (601) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all entirely subscribed and fully paid up.

IV. The Sole Shareholder has full knowledge of the Articles and perfectly knows the financial situation of the Company.

Resolutions

The Sole Shareholder, in its capacity as sole shareholder of the Company, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect; and

(i) to assume the role of liquidator of the Company;

(ii) to grant full discharge to the managers of the Company for their respective mandate from the date of their respective appointment up to the date of the present meeting;

(iii) to waive any debt it has against the Company that cannot be repaid as a result of the liquidation;

(iv) as liquidator of the Company to declare (i) that the activity of the Company has ceased, (ii) that, except for administrative charges for liquidation purposes of the Company, all the known debts have been paid or provisioned or waived, (iii) that it takes over all assets, liabilities and commitments (including tax liabilities), known or unknown, of the Company, and (iv) that it undertakes to assume all outstanding liabilities (if any) of the Company and hence, the Company's liquidation can be terminated without prejudice;

(v) consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

(vi) to keep the books, documents and records of the Company during a period of five (5) years at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente-et-unième jour de décembre,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

Investrand Investeringen B.V., une société à responsabilité limitée (*besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid*), constituée et régie selon les lois des Pays-Bas, dont le siège social se situe au 32 Valkeveenselaan, Driebergen, NL-1272 ND Huizen, Pays-Bas, immatriculée au Registre de Commerce de Gooi-en Eemland sous le numéro 24382410 (l'Associé Unique),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Une copie de ladite procuration, ayant été signée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être enregistré avec lui auprès des autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par l'entremise de son mandataire, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de Investrand Investments I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.401 et disposant d'un capital social de EUR 15.025,- (la Société).

II. La Société a été constituée suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1164 le 15 juin 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2200 le 4 octobre 2007.

III. Le capital social de la Société est fixé à quinze mille vingt-cinq euro (EUR 15.025,-), représenté par six cent une (601) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

IV. L'Associé Unique a une parfaite connaissance des Statuts et connaît parfaitement la situation financière de la Société.

Résolutions

L'Associé Unique, en sa capacité d'associé unique de la Société, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat; et

- (i) d'assumer le rôle de liquidateur de la Société;
- (ii) d'accorder pleine décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif de la date de leur nomination respective à la date de la présente assemblée;
- (iii) de renoncer à toute dette qu'il a envers la Société ne pouvant être remboursée du fait de la liquidation;
- (iv) en tant que liquidateur de la société de déclarer (i) que l'activité de la Société a cessé, (ii) que, à l'exception des coûts administratifs aux fins de la liquidation de la Société, toutes les dettes connues ont été payées ou provisionnées ou abandonnées, (iii) qu'il reprend tous les actifs, passifs et engagements (y compris les passifs d'impôts), connus ou inconnus, de la Société, et (iv) qu'il s'engage à assumer toutes les obligations existantes (le cas échéant) de la Société et donc, la liquidation de la Société peut être clôturée sans préjudice;
- (v) par conséquent, que la Société soit et est par la présente liquidée et la liquidation clôturée; et
- (vi) de conserver les livres, documents et registres de la Société durant une période de cinq (5) ans au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimations des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaut.

En foi de quoi le présent acte notarié est passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2014. Relation: EAC/2014/591. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014032306/116.

(140036210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

Kolff Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.025,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.407.

CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and thirteen, on the thirty first day of December,

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

Kolff Investments I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.400 and having a share capital of EUR 15,025.- (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

A copy of said proxy, having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of Kolff Investments II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.407 and having a share capital EUR 28,025.- (the Company).

II. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on March 31, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1164 on June 15, 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 30, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2243 on October 9, 2007.

III. The share capital of the Company is set at twenty-eight thousand and twenty-five euro (EUR 28,025.-), represented by one thousand one hundred and twenty-one (1,121) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all entirely subscribed and fully paid up.

IV. The Sole Shareholder has full knowledge of the Articles and perfectly knows the financial situation of the Company.

Resolutions

The Sole Shareholder, in its capacity as sole shareholder of the Company, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect; and

(i) to assume the role of liquidator of the Company;

(ii) to grant full discharge to the managers of the Company for their respective mandate from the date of their respective appointment up to the date of the present meeting;

(iii) to waive any debt it has against the Company that cannot be repaid as a result of the liquidation;

(iv) as liquidator of the Company to declare (i) that the activity of the Company has ceased, (ii) that, except for administrative charges for liquidation purposes of the Company, all the known debts have been paid or provisioned or waived, (iii) that it takes over all assets, liabilities and commitments (including tax liabilities), known or unknown, of the Company, and (iv) that it undertakes to assume all outstanding liabilities (if any) of the Company and hence, the Company's liquidation can be terminated without prejudice;

(v) consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

(vi) to keep the books, documents and records of the Company during a period of five (5) years at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente-et-unième jour de décembre,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

Kolff Investments I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxem-

bourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.400 et disposant d'un capital social de EUR 15.025,- (l'Associé Unique),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Une copie de ladite procuration, ayant été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être enregistré avec lui auprès des autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par l'entremise de son mandataire, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de Kolff Investments II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.407 et disposant d'un capital social de EUR 28.025,-(la Société).

II. La Société a été constituée suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 31 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1164 le 15 juin 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2243 le 9 octobre 2007.

III. Le capital social de la Société est fixé à vingt-huit mille vingt-cinq euro (EUR 28.025,-), représenté par mille cent vingt-et-une (1.121) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

IV. L'Associé Unique a une parfaite connaissance des Statuts et connaît parfaitement la situation financière de la Société.

Résolutions

L'Associé Unique, en sa capacité d'associé unique de la Société, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat; et

(i) d'assumer le rôle de liquidateur de la Société;

(ii) d'accorder pleine décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif de la date de leur nomination respective à la date de la présente assemblée;

(iii) de renoncer à toute dette qu'il a envers la Société ne pouvant être remboursée du fait de la liquidation;

(iv) en tant que liquidateur de la Société de déclarer (i) que l'activité de la Société a cessé, (ii) que, à l'exception des coûts administratifs aux fins de la liquidation de la Société, toutes les dettes connues ont été payées ou provisionnées ou abandonnées, (iii) qu'il reprend tous les actifs, passifs et engagements (y compris les passifs d'impôts), connus ou inconnus, de la Société, et (iv) qu'il s'engage à assumer toutes les obligations existantes (le cas échéant) de la Société et donc, la liquidation de la Société peut être clôturée sans préjudice;

(v) par conséquent, que la Société soit et est par la présente liquidée et la liquidation clôturée; et

(vi) de conserver les livres, documents et registres de la Société durant une période de cinq (5) ans au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimations des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaut.

En foi de quoi le présent acte notarié est passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2014. Relation: EAC/2014/588. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014032342/116.

(140036206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

LTO Dynamics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.000.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 170.633.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on twenty-fourth December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Sunvit International Limited, a BVI business company incorporated with limited liability in the British Virgin Islands with BVI company number 1701688, a company governed by the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3483, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

hereby represented by Mr. Juan Alvarez Hernandez, lawyer, professionally residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given on 18 December 2013, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state:

- That LTO Dynamics S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 170.633, has been incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on the 17th July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2045/2012, of 17th 2012;

- That the capital of the Company is fixed at four Million Euros (EUR 4,000,000.-) divided into four million (4,000,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid up;

- That the appearing party is the sole shareholder of the Company;

- That the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

- That the appearing party, being the sole owner of the shares and acting as liquidator of the Company, declares:

- that the Company has an outstanding debt receivable from the sole shareholder of four million two hundred thousand Euro (Euro 4,200,000.-);

- that, except for a debt of four hundred twenty Euro and eighty-two Cents (€420.82) payable to Arendt and Medernach, all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or reserved;

- that the Company has no outstanding debt towards the Luxembourg tax authorities and;

- that it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company and other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date.

- That, as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;

- That full discharge is granted to the three Managers of the Company namely Mr. Cédric Bradfer, Mr. Ronan Carroll and Mr. Dylan Davies for the exercise of their mandates; and

- That the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Sunvit International Limited, une société à responsabilité limitée établie selon les lois des Iles Virgin Britanniques (BVI), ayant son siège social à P.O. Box 3483, Road Town, Tortola, Iles Virgin Britanniques (BVI), enregistré auprès du Bureau du Sociétés de Iles Virgin Britanniques (BVI) avec le numéro 1701688,

dûment représentée par Monsieur Juan Alvarez Hernandez, avocat, demeurant professionnellement à Senningerberg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2013, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, sera annexée au présente acte à des fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- La Société LTO Dynamics S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.633, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, en date du 17 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2045 le 17 juillet 2012;
- Le capital social de la Société a été fixé à quatre millions d'Euros (EUR 4.000.000.-) divisé en quatre millions (4.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune, entièrement libérées;
- Le comparant est l'associé unique de la Société;
- Le comparant a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;
- Le comparant, étant l'unique associé de la Société et agissant comme liquidateur de la Société déclare:
- que la Société a une dette envers l'actionnaire unique de quatre millions deux cent mille Euros (EUR 4.200.000.-);
- qu'exception faite d'une dette de quatre cent vingt Euros et quatre-vingt-deux Cents (EUR 420,82) payable à Arendt et Medernach., tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés ou provisionnés;
- que la Société n'a pas de dette vis-à-vis de l'administration fiscale; et
- qu'il déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et dès lors impayés à cette date;
- que la liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux trois gérants de la Société, Monsieur Cédric Bradfer, Monsieur Ronan Caroll et Monsieur Dylan Davies, pour l'exercice de leurs mandats; et
- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. ALVAREZ HERNANDEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2014. Relation: LAC/2014/155. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 février 2014.

Référence de publication: 2014032380/94.

(140036169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

Malerfachbetrieb Reiner Böwen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9410 Vianden, 20, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 184.801.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am vierten Februar.

Vor dem Unterzeichneten Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

1.- Frau Heike Böwen, geborene Kratzmann, Apothekenhelferin, geboren am 06. Juni 1969 in Trier (D), wohnhaft in D-54675 Körperich, Gaytalstr. 20a;

2.- Herr Reiner Böwen, Malermeister, geboren am 28. Juni 1964 in Neuerburg (D), wohnhaft in D- 54675 Körperich, Gaytalstr. 20a;

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung „Malerfachbetrieb Reiner Böwen S.à r.l.“.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Vianden und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist:

- der Betrieb eines Maler- und Anstreicherbetriebes sowie der Handel mit diesbezüglichen Produkten und Waren;
- der Fassadenanstrich und die Fassadenrenovierung;
- die Ausführung von Restaurierungsarbeiten;
- die Ausführung von Bodenbelagsarbeiten;
- der Gerüstbau;
- die Arbeit und Einrichtung im Bereich der Wärmedämmung sowie jede Art von Tätigkeit.

Der Zweck der Gesellschaft umfasst außerdem die Akquisition, das Halten und die Veräußerung von Beteiligungen in luxemburgischen und/oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Entwicklung und Betreuung solcher Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zugunsten von Unternehmen, welche der Unternehmensgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form.

Die Gesellschaft kann auch in Immobilien, geistiges Eigentum oder jegliche anderen beweglichen oder unbeweglichen Vermögensgüter investieren.

Die Gesellschaft kann in jeder Art und Form Darlehen aufnehmen und private Emissionen von Schuldscheinen oder ähnlichen Schuldtiteln oder Warrants oder ähnliche Anteile, die Recht auf Aktien geben, ausgeben.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00.-), aufgeteilt in hundert Anteile (100) von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,00.-), welche integral gezeichnet und voll eingezahlt wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäß Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Die jährliche Generalversammlung der Gesellschafter, die nur stattfinden muss, wenn die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übersteigt, tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Dienstag des Monats Juni jeden Jahres um 11.00 Uhr. Falls der vorbenannte Tag ein gesetzlicher oder tarifvertraglicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viel Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben, wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Beschlüsse betreffend eine Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrages sind mit der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter zu fassen, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter bezugsweise durch die Gesellschafter, welche(r) die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Die (der) Geschäftsführer können (kann) spezielle Befugnisse oder Vollmachten an Personen oder Ausschüsse, die von ihnen gewählt werden, übertragen oder diese mit bestimmten ständigen oder zeitweiligen Funktionen ausstatten.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt worden ist, durch die gemeinsame Unterschriften von zwei Geschäftsführern, gebunden.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter bezugsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder eines der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

Zeichnung und Zahlung

Die Satzung ist somit durch den Notar aufgenommen, die Anteile wurden gezeichnet und der Nennwert zu einhundert Prozent (100%) in bar wie folgt eingezahlt:

Gesellschafter	gezeichnetes Kapital	Anzahl der Anteile	eingezahlter Betrag
Herr BÖWEN Reiner, vorbenannt	EUR 3.000,00.-	24	EUR 3.000,00.-
Frau , BÖWEN Heike vorbenannt	EUR 9.500,00.-	76	EUR 9.500,00.-
Gesamt:	EUR 12.500,00.-	100	EUR 12.500,00.-

Die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00.-) stand der Gesellschaft daher von dem Moment an zur Verfügung. Beweis hierüber wurde dem unterzeichnenden Notar überbracht, welcher erklärt, dass die Voraussetzungen des Artikels 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in der zuletzt geltenden Fassung, gewahrt wurden.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ein tausend Euro (EUR 1.000,00.-).

Erklärung

Die Kompargenten erklären, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, haben die vorgenannten Gesellschafter, einstimmig, folgende Beschlüsse gefasst:

- a) zum Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer wird ernannt:
- Herr Reiner BÖWEN, Malermeister, geboren am 28. Juni 1964 in Neuerburg (D), wohnhaft in D-54675 Körperich, Gaytalstr. 20a.
- b) Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9410 Vianden, Grand-Rue 20.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Böwen, R. Böwen, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 06 février 2014. Relation: DIE/2014/1629. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 26. Februar 2014.

Référence de publication: 2014032388/148.

(140035932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

**Majorelle S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Majorelle S.A.-SPF).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 31.932.

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence demeurant à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg soussigné,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme-société de gestion de patrimoine familial MAJORELLE S.A.-SPF, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 31.932,

constituée aux termes d'un acte de scission reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 septembre 1989, publié au Mémorial c numéro 78 du 14 mars 1990

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 05 mars 2010, publié au Mémorial C numéro 952 du 06 mai 2010.

La séance est ouverte à 9.45 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents (EUR 247.893,52), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points

figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent acte, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Madame la Présidente requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1) Transformation de la société de gestion de patrimoine familial («SPF») en société anonyme de participation financière; suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial («SPF»), à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social et de l'article afférent pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3) Modification de la dénomination de la société en MAJORELLE S.A. Modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de MAJORELLE S.A.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée décide de transformer la société de gestion de patrimoine familial («SPF») en une société anonyme de participation financière («Soparfi»), et de supprimer dans les Statuts toute référence à la loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial («SPF»), à compter de ce jour

Deuxième Résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social et de retirer toute référence à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familiale («SPF») de sorte que l'article deux (2) des statuts ont dorénavant la teneur suivante:

La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Troisième Résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en MAJORELLE S.A., de sorte que le premier alinéa l'article premier (1^{er}) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. 1^{er} alinéa. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de MAJORELLE S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, elle a tout signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 janvier 2014. Relation: EAC/2014/482. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014032404/87.

(140035966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

**Parimico S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Parimico S.A.-SPF).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 181.848.

L'an deux mille quatorze, le treize février.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PARIMICO S.A. SPF», ayant son siège social à Luxembourg, 6, rue Adolphe, (R.C.S. Luxembourg: B 181 848) constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 19 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 71 du 8 janvier 2014. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Geoffrey AREND, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christophe COUIC, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1) Réduction de capital de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,00) pour le porter de sa valeur actuelle de EUR 66.000,00 à EUR 31.000,00 sans modifier le nombre des actions qui restera fixé 660,

2) Suppression de la valeur nominale des actions,

3) Instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 3.100.000,00

4) Adaptation de l'article 5 des statuts en conséquence comme suit:

«Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00) représenté par six cent soixante (660) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois millions cent mille euros (EUR 3.100.000,00) qui sera représenté par soixante-six mille (66.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 13 février 2019, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

5) Modification du statut fiscal de la Société qui n'aura plus désormais le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007 mais celui d'une société de participations financières - SOPARFI,

6) Modification de l'article 1^{er} des statuts de la société qui se lira dorénavant comme suit: «Il existe une société anonyme sous la dénomination sociale de PARIMICO S.A.»,

7) Modification de l'article 3 des statuts de la société comme suit: «La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non pas pour l'utilisation personnelle de la société.»

8) Modification de l'article 19 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»,

9) Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social souscrit à concurrence d'un montant de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,00) pour le porter de sa valeur actuelle de soixante-six mille euros (EUR 66.000,00) à trente et un mille

euros (EUR 31.000,00) par diminution du pair comptable des actions et remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans la société.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour effectuer le remboursement en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un montant de trois millions cent mille euros (EUR 3.100.000,00) qui sera représenté par soixante-six mille (66.000) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée autorise le conseil d'administration en outre à émettre des emprunts obligataires convertibles dans le cadre du capital autorisé.

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi concernant les sociétés commerciales, l'assemblée autorise le conseil d'administration à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé et notamment avec l'autorisation de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de l'émission d'actions nouvelles et lors de l'émission d'obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé.

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Cette autorisation est valable pour un période de cinq ans expirant le 13 février 2019.

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31,000.00) représenté par six cent soixante (660) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois millions cent mille euros (EUR 3.100.000,00) qui sera représenté par soixante-six mille (66.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 13 février 2019, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le statut fiscal de la Société qui n'aura plus désormais le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007 mais celui d'une société de participations financières - SOPARFI.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 1^{er}, l'article 3 et l'article 19 des statuts de la société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante

Art. 1^{er}. «Il existe une société anonyme sous la dénomination sociale de PARIMICO S.A.»

Art. 3. «La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non pas pour l'utilisation personnelle de la société.»

Art. 19. «La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. AREND, V.MICHEL, C.COUIIC, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 février 2014. Relation: EAC/2014/2446. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014032464/201.

(140035814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

Pertento S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 184.818.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of the month of February.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- (1) Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership,
- (2) Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership,
- (3) Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership,
- (4) Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership,

(5) Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership, and (6) Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership, each acting by its General Partner, Cinven Capital Management (V) Limited Partnership Incorporated, in turn acting by its General Partner, Cinven Capital Management (V) General Partner Limited, each with registered office at Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernsey GY1 3PP, and each represented by Maître Toinon HOSS, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 24 February 2014 which shall be registered together with the present deed.

The appearing parties, represented as above stated, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability Company ("société à responsabilité limitée") "Pertento S.à r.l." which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Pertento S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand Euro (EUR 20,000.00) divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.00) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be

held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively signed, certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 8. Management Powers, Binding signature. The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only a sole manager), or the board of managers or by any two managers (including by way of representation).

Art. 9. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 10. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on first day of the month of January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

Art. 13. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, said appearing parties have subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against their respective names:

Subscriber	Number of shares	Payment
Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	3,868	EUR 3,868
Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	3,431	EUR 3,431
Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership	4,132	EUR 4,132
Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	3,589	EUR 3,589
Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership	1,491	EUR 1,491
Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership	3,489	EUR 3,489
Total	20,000	EUR 20,000

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000.00) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Professional or private Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Danielle (dit Danièle) Arendt-Michels	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Manager	9 th January 1961	Ettelbrueck (Luxembourg)
Ben Osnabrug	Warwick Court Paternoster Square London EC4M 7AG	Manager	2 nd August 1979	Weert, The Netherlands
Gautier Laurent	4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg	Manager	19 th May 1983	Mont-Saint Martin, France

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2014.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French.

In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de février.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire, résidant à Rédange-sur-Attert, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

- (1) Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership,
- (2) Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership,
- (3) Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership,
- (4) Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership,
- (5) Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership, et (6) Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership, et

chacune agissant par l'intermédiaire de son General Partner, Cinven Capital Management (V) Limited Partnership Incorporated, agissant à son tour par l'intermédiaire de son General Partner, Cinven Capital Management (V) General Partner Limited,

chacune avec établissement principal à Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernsey GY1 3PP, et chacune représentée par Maître Toinon HOSS, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 24 février 2014, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée «Pertendo S.à.r.l.» qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Pertendo S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,00) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité de gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire.

L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être signées ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Art. 8. Pouvoirs des gérants, Signatures engageantes. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas

échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tierces parties, le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et toutes opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique s'il y a un gérant unique et en cas de conseil de gérance par la signature de deux gérants.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il y a un gérant unique) ou par le conseil de gérance ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou pénales, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement d'une transaction et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant ou dirigeant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est séparable, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et dirigeants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 11. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité tel que prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable.

A moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 12. Année Sociale. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social de la Société pour tout associé.

Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré le nombre de parts sociales indiquées contre leur nom respectif:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement
Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	3.868	EUR 3.868
Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	3.431	EUR 3.431
Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership	4.132	EUR 4.132
Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	3.589	EUR 3.589
Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership	1.491	EUR 1.491
Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership	3.489	EUR 3.489
Total	20.000	EUR 20.000

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en espèce de sorte que la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,00) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription au taux de change susmentionné a été montrée au notaire soussigné.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ EUR 1.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Adresse professionnelle ou privée	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Danielle (dit Danièle) Arendt-Michels	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Gérant	9 janvier 1961	Ettelbrueck (Luxembourg)
Ben Osnabrug	Warwick Court Paternoster Square London EC4M 7AG	Gérant	2 août 1979	Weert, Pay Bas
Gautier Laurent	4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg	Gérant	19 mai 1983	Mont-Saint Martin, France

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

En foi de quoi, Nous, notaire soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu à la personne comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Signé: T. HOSS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 février 2014. Relation: RED/2014/412. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 27 février 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014032458/420.

(140036254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

Monolithe S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 184.824.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le onze février.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., société anonyme, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts») sous la dénomination de "MONOLITHE S.A SPF".

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 1.300.000.- (UN MILLION TROIS CENT MILLE EUROS) représenté par 1.300 (MILLE TROIS CENTS) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000.- (MILLE EUROS) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième mercredi du mois de mai à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quatorze.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille quinze.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:
COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., prénommée:

MILLE TROIS CENTS actions 1.300

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 1.300.000.- (UN MILLION TROIS CENT MILLE EUROS) trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 3.500.-

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 1) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965,
 - b) Monsieur Henri REITER avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 30 avril 1962.
 - a) Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Esch/Alzette, le 31 octobre 1957.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 34.978.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.
- 5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 février 2014. Relation: LAC/2014/8063. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 février 2014.

Référence de publication: 2014032425/123.

(140036333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

Mylan Luxembourg L2 SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 133.672.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Mylan (Gibraltar) 3 Ltd, a limited company incorporated and existing under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the Gibraltar Companies Registry under number 99404,

duly represented for the purposes hereof by Mr. Stéphane Joly-Meunier, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 December 2013 in New York, and

2) Mylan (Gibraltar) 1 Ltd, a limited company incorporated and existing under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the Gibraltar Companies Registry under number 99402,

duly represented for the purposes hereof by Mr. Stéphane Joly-Meunier, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 December 2013 in New York.

The appearing parties are all the shareholders (the "Shareholders") of Mylan Luxembourg L2 S.C.S., a société en commandite simple incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133672 (the "Company"), incorporated by virtue of a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg on 10 September 2007, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2912 of 14 December 2007.

The appearing parties then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of Mr. Alan Weiner as liquidator of the Company; and
3. Definition of the powers and remuneration to be granted to Mr. Alan Weiner in his capacity as liquidator of the Company.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Shareholders requested the notary to act the following resolutions:

First resolution:

In accordance with the provisions of articles 141 to 151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Shareholders decide to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution:

The Shareholders resolve to appoint Mr. Alan Weiner, born on 22 July 1962 in New York, United States of America, with professional address at 405 Lexington Avenue, New York, NY 10174, United States of America, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

Third resolution

Further to the adoption of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve that, in performing his duties, the Liquidator shall have the broadest powers, as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator may perform all acts and take all necessary actions as provided for by article 145 of the Law, and is hereby expressly dispensed from any requirement tending to the obtaining of either the prior approval, or the ratification by the Shareholders of the Company, with regard to any matters for the purposes of which such an approval or ratification are usually required.

The Liquidator may, as applicable, exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registrations, renounce all real rights, preferential rights, mortgages and actions for rescission, and remove any attachments, with or without payment of any and/or all preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance, as deemed necessary within the frame and for the purposes of the Company's liquidation.

The Liquidator is relieved from drawing up an inventory of the Company for the purposes of the Company's liquidation, and may therefore refer to the Company's financial statements with this respect.

The Liquidator may, under his sole responsibility, for any special or specific operations, delegate through his sole signature to one or more proxies, agents or representatives, such powers as it may determine, and for such period as shall be deemed necessary in order to carry out his role as Liquidator of the Company.

The Liquidator may distribute some, several or all of the Company's assets to the Shareholders either in cash or in kind, at his discretion.

The Shareholders resolve to approve the Liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On express request of the same appearing persons, and in case any divergences would arise between the German and the English text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahr zweitausendunddreizehn, am vierundzwanzigsten Dezember.

Vor uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

Mylan (Gibraltar) 3 Ltd, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet und existierend unter dem Recht von Gibraltar, mit Sitz in 57/63 Line Wall Road, Gibraltar eingetragen im Gesellschaftsregister von Gibraltar unter der Nummer 99404,

hier wirksam vertreten durch Herrn Stéphane Joly-Meunier, berufsansässig in Luxemburg, Großherzogtums Luxemburg, kraft Vollmacht ausgestellt am 20. Dezember 2013 in New York; und

Mylan (Gibraltar) 1 Ltd, ein Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und existierend unter dem Recht von Gibraltar, mit Sitz in 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, eingetragen im Gesellschaftsregister von Gibraltar unter der Nummer 99402,

hier wirksam vertreten durch Herrn Stéphane Joly-Meunier, berufsansässig in Luxemburg, Großherzogtums Luxemburg, kraft Vollmacht ausgestellt am 20. Dezember 2013 in New York.

Die erschienenen Parteien sind sämtliche Gesellschafter (die „Gesellschafter“) der Mylan Luxembourg L2 S.C.S., einer société en commandite simple gegründet und existierend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 133672, gegründet am 10. September 2007 gemäß einer Urkunde aufgenommen durch Notar Maître Martine Schaeffer, mit dem Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr. 2912 vom 14. Dezember 2007 (nachfolgend die „Gesellschaft“). Die Gesellschafter erwogen sodann die folgende Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Auflösung der Gesellschaft und Entscheidung, die Gesellschaft abzuwickeln;
2. Ernennung des Abwicklers;
3. Bestimmung der Vollmachten des Abwicklers und seiner Entlohnung.

Nach Durchsicht und Erwägung der verschiedenen Tagesordnungspunkte baten die Gesellschafter den Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter entscheiden gemäß Artikel 141-151 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in seiner jeweils geltenden Fassung (das „Gesetz“), die Gesellschaft aufzulösen und den Abwicklungsprozess zu beginnen.

Zweiter Beschluss

Als Folge des vorangehenden Beschlusses, beschließen die Gesellschafter als Abwickler Herrn Alan R. Weiner, mit professioneller Adresse in 405, Lexington Avenue, USA - NY 10174, New York, Vereinigte Staaten von Amerika, zu ernennen (der „Abwickler“).

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, dass der Abwickler, zur Erfüllung seiner Pflichten, mit den weitestgehenden Befugnissen, wie in den Artikeln 144 bis 148bis des Gesetzes vorgesehen, ausgestattet werden soll.

Der Abwickler kann alle in Artikel 145 des Gesetzes genannten Handlungen auch ohne Erfordernis eines zusätzlichen Zustimmungsaktes seitens der ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter ausüben.

Der Abwickler kann, sofern einschlägig, den Grundbuchbeamten von der automatischen Eintragung entbinden; er kann auf alle Grundpfandrechte, Vorzugsrechte, Hypotheken sowie Anfechtungsklagen verzichten; er kann die Löschung von Beschlagnahmen, gegen oder ohne Sicherheitsleistung, von Vorzugsrechts- oder Hypothekeneintragungen, von Umschreibungen, Pfändungen, Widersprüchen und sonstigen Beschränkungen beantragen.

Der Abwickler ist von der Pflicht entbunden ein Inventar zu erstellen; er kann auf die Konten der Gesellschaft Bezug nehmen.

Er kann auf eigene Verantwortung einen Teil seiner Befugnisse für spezielle oder bestimmte Geschäfte auf einen oder mehrere Bevollmächtigte in einem von ihm bestimmten Umfang und Zeitraum übertragen.

Der Abwickler kann einen Teil oder das gesamte Vermögen der Gesellschaft an die Gesellschafter nach seiner Wahl in bar oder als Sachleistung im Verhältnis ihrer Beteiligung am Kapitel ausgeben.

Die Gesellschafter beschließen, die Entlohnung des Abwicklers, wie sie zwischen den betroffenen Parteien vereinbart worden ist, zu akzeptieren.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der erschienenen Person diese Urkunde in englischer Sprache verfasst worden ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Auf Ersu-

chen der erschienenen Personen und im Falle von Unterschieden zwischen dem englischen und dem deutschen Wortlaut, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, an dem oben aufgeführten Tage.

Nach Vorlesung des Vorstehenden gegenüber der erschienenen Person, dessen Name und Wohnsitz dem Notar bekannt ist, hat diese Person zusammen mit dem Notar diese Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. JOLY-MEUNIER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2014. Relation: LAC/2014/150. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 26. Februar 2014.

Référence de publication: 2014032402/129.

(140036149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

Cortland Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 174.059.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of December,
before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Cortland Cayco II Ltd, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at PO Box 309, South Church Street, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Cortland Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty thousand dollars of the United States of America (USD 20,000.-), with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 7 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 416 of 20 February 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B174059 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of ten thousand United States Dollars (USD 10,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) to thirty thousand United States Dollars (USD 30,000.-).

2 To issue ten thousand (10,000) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of one hundred eighty-six thousand United States Dollars (USD 186,000.-) by the sole shareholder and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of ten thousand United States Dollars (USD 10,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) to thirty thousand United States Dollars (USD 30,000.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue ten thousand (10,000) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon the Shareholder declared to subscribe for ten thousand (10,000) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD, 1.-) per share, with payment of a share premium of one hundred eighty-six thousand United States Dollars (USD 186,000.-) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of ten thousand (10,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) per share of Cortland Investors S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered address at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B174086 (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of one hundred ninety-six thousand United States Dollars (USD 196,000.-).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 10,000 shares of nominal value USD 1.- each (total USD 10,000), to be issued with a total share premium of USD 186,000."

The Report, which after having been signed "ne varietur" by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at thirty thousand United States Dollars (USD 30,000.-) divided into thirty thousand (30,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1.400,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente-et-un décembre,

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

Cortland Cayco II Ltd, une société des Iles Cayman, ayant son siège social PO Box 309, South Church Street, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Me Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Cortland Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) dont le siège social est au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 7 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 416 du 20 février 2013 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B174059 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) à trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 30.000,-).

2 Émission de dix mille (10,000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent quatre-vingt six mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 186.000,-) par l'associé unique et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) à trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 30.000,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre dix mille (10,000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite l'Associé a déclaré souscrire dix mille (10,000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD1,-) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent quatre-vingt six mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 186.000,-) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en dix mille (10,000) parts sociales de Cortland Investors S.à r.l. une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B174086 (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de cent quatre-vingt seize mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 196.000,-).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale des apports en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 10.000 parts sociales d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD1,-) chacune (total USD10.000), à émettre avec une prime d'émission de USD 186.000».

Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à trente mille dollars américains (USD 30.000,-) divisé en trente mille (30.000,-) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille quatre cent euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. GAUZES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 06 janvier 2014. Relation: DIE/2014/94. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 21 février 2014.

Référence de publication: 2014032740/170.

(140036734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Bridge Development Corp II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 116.050.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 mars 2014

L'assemblée prend note du changement d'adresse du commissaire aux comptes Chester & Jones au 14, rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014035222/11.

(140040515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

BlueBay Structured Funds, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.083.

Le code postal de l'adresse du siège social de Craig Tennier est modifié à: SW17 7RF.

Luxembourg, le 7 mars 2014.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2014035219/11.

(140040268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Bernard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 17, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 167.931.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bernard Juteau.

Référence de publication: 2014035216/10.

(140040447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Bully 2 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 6.558.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2014.

Pour Bully 2 (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014035225/12.

(140040534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

BNP Paribas Plan, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 77.227.

Les comptes annuels au 31/10/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2014.

*Pour extrait sincère et conforme**Pour BNP PARIBAS PLAN*

Référence de publication: 2014035221/12.

(140040002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

BSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.736.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014035224/9.

(140039903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Beaconinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.312.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 27 février 2014

Le siège a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle de Mesdames Monique JUNCKER, Astrid BETZ, administrateurs et Madame Valérie PECHON, administrateur et présidente du conseil d'administration, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Luxembourg, le 7 mars 2014.

*Pour extrait et avis sincères et conformes**Pour BEACONINVEST S.A.**Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.*

Référence de publication: 2014035214/17.

(140040393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Ballance Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 166.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014035212/9.

(140040271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Ballance Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 166.870.

- La dénomination sociale de l'associé unique de la Société, Ballance Overseas Holdings Limited a été modifiée en, Castlebrook Holdings Limited en date du 6 février 2013.

- Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 28 juin 2013, que Castlebrook Holdings Limited, a transféré cent (100) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Lakewood Limited, une société ayant son siège social à 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, immatriculée auprès du «Cayman's Registry of Companies» sous le numéro 276216.

- L'adresse actuelle de Monsieur Graeme Burnham, gérant de la Société, est située à 19 Blair Road, Camps Bay, 8005 Cape Town, République d'Afrique du Sud.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014035211/17.

(140040172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Balaton Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 181.381.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales que les 12.500 parts sociales de la Société détenues par Paremou Limited ont été transférées avec effet au 19 février 2014 à Amortilla Holding Limited ayant son siège social 18, Spyrou Kyprianou, Flat/Office 301, 3^{ème} étage, 1075 Nicosie, Chypre, immatriculée auprès du «Registrar of Companies of Cyprus» sous le numéro HE 291882.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014035210/13.

(140039868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Back Up Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 85.718.

EXTRAIT

Il en résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 24 décembre 2013, de renouveler et d'accepter les démissions, des mandats suivants:

Administrateurs:

Le renouvellement de Stimo Consultancy S.à.r.l.

Le renouvellement de Yucalon B.V.

Le renouvellement de Backup International Holding S.A., 15 rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg

Administrateur-délégué:

Le renouvellement de Stimo Consultancy S.à.r.l.

Commissaire:

Le renouvellement de Delphinus S.à.r.l.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire en l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Référence de publication: 2014035209/20.

(140039859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

TROSSEN Transport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 24.601.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014035050/9.

(140039190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Behomerent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 81.239.

EXTRAIT

Il en résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 24 décembre 2013, de renouveler et d'accepter les démissions, des mandats suivants:

Administrateurs:

Le renouvellement de Stimo Consultancy S.à.r.l.

Le renouvellement de Bimmo Holding S.A.

Le renouvellement de Aldoxlux Holding S.A., 15 rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg

Administrateur-délégué:

Le renouvellement de Stimo Consultancy S.à.r.l.

Commissaire:

Le renouvellement de Delphinus S.à.r.l.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire en l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Référence de publication: 2014035215/21.

(140039858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Back Up International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 85.866.

EXTRAIT

Ont assisté à la réunion: Monsieur Willem Adriaanse

Madame Jocelyne Reding

Monsieur JAHM de Moor

Il en résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 24 décembre 2013, de renouveler et d'accepter les démissions, des mandats suivants:

Administrateurs:

Le renouvellement de Stimo Consultancy S.à.r.l.

Le renouvellement de Yucalon B.V., Oude Stationsweg 30, 4611 BZ Bergen op Zoom, Pays-Bas

Le renouvellement de Backup Services S.A., 15 rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg

Administrateur-délégué:

Le renouvellement de Stimo Consultancy S.à.r.l.

Commissaire:

Le renouvellement de Delphinus S.à.r.l.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire en l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Référence de publication: 2014035208/23.

(140039860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Bruyères Property S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 127.169.

L'an deux mille quatorze, le onze février

Par-devant nous Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Alexander Zanadvorov, né le 31 janvier 1971, de nationalité russe, demeurant à app. 21, ulitsa Balchaya, Yakimanka, 119180, Moscou, Russie (l'«Associé»),

représenté aux fins des présentes par Julien Granger, employé privé, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 6 février 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Bruyères Property SA, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-), dont le siège social est au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Maître Paul Decker, notaire à Luxembourg, en date du 3 avril 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127 169 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-).

2 Émission de quinze mille (15.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles actions, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Modification de l'année sociale de la Société de «l'année commence le 1^{er} décembre de chaque année et finit le 30 novembre de l'année suivante» au «l'année commence le 1^{er} octobre de chaque année et finit le 30 septembre de l'année suivante» et modification subséquente de l'article 18 des statuts de la Société.

6 Modification de la date de l'assemblée générale annuelle de la Société du «dernier vendredi du mois d'avril à 15.00 heures» au «dernier vendredi du mois de février à 15.00 heures» et modification subséquente de l'article 15 des statuts de la Société.

7 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre quinze mille (15.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Alexander Zanadvorov, prénommé représenté par Monsieur Julien Grangé prénommé, en vertu d'une procuration susmentionnée, lequel a déclaré souscrire à quinze mille (15.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) à libérer intégralement en espèces.

Le montant de deux millions six cent cinquante mille euros (EUR 2.650.000.-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les quinze mille (15.000) actions nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) représenté par vingt cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de changer, avec effet immédiat, l'année sociale de la Société de «l'année commence le 1^{er} décembre de chaque année et finit le 30 novembre de l'année suivante» au «l'année commence le 1^{er} octobre de chaque année et finit le 30 septembre de l'année suivante» et de modifier en conséquence le paragraphe de l'article 18 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 18.** L'année sociale commence le 1^{er} octobre de chaque année et finit le 30 septembre de l'année suivante».

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de changer, avec effet immédiat, la date de l'assemblée générale annuelle de la Société du «dernier vendredi du mois d'avril à 15.00 heures» au «dernier vendredi du mois de février à 15.00 heures» et modification subséquente de l'article 15 des statuts de la Société et de modifier en conséquence l'article 15 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'assemblée générale se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de février à 15.00 heures».

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille Euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: J.GRANGER, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 février 2014. Relation: LAC/2014/6728. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 24 février 2014.

Référence de publication: 2014035205/86.

(140040201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

C+ Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 92.342.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014035228/9.

(140040374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Centrum Development and Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 128.408.

En date du 31 janvier 2014, Wlodzimierz Ksiazak, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société Centrum Development and Investments S.à r.l., avec

siège social au 1 B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128408

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2014.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

Mandaté par le démissionnaire

Référence de publication: 2014035231/15.

(140039891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Citadel Global Event Driven Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 250.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 183.797.

—
EXTRAIT

Les adresses de Messieurs Steve Atkinson et Dylan Davies, gérants, ont été modifiées.

Ces gérants sont dorénavant domiciliés comme suit:

- Steve Atkinson, résidant professionnellement à Citadel, Level 16 Moor House, 120 London Wall, Londres EC2Y 5ET, Royaume-Uni;

- Dylan Davies, résidant professionnellement au 6D Route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Citadel Global Event Driven Fund S.à r.l.

Référence de publication: 2014035234/17.

(140040484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Castorama Polska Sp. z o.o., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.133.

—
Le bilan au 31 janvier 2013 de la société de droit étranger Castorama Polska SP. z.o.o. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014035230/12.

(140040390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Col REO Victoria B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 180.281.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession sous seing privé intervenu en date du 26 février 2014, que:

CFI RE Holdco, LLC, «a Limited liability company», immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Delaware Division of Corporations sous le numéro 4776821, dont le siège social est situé au 2711 Centerville Road, Suite 400, DE-19808 Wilmington, Delaware (USA),

a cédé à:

ColFin Frenchgate Funding, LLC, «a Limited liability company», immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Delaware Division of Corporations sous le numéro 5487725, dont le siège social est situé au 2711 Centerville Road, Suite 400, DE-19808 Wilmington, Delaware (USA), l'entière des parts sociales de la Société Col REO Victoria B S.à r.l. à savoir, douze mille six cents (12.600) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Valérie Chaumier
Mandataire habilité

Référence de publication: 2014035240/22.

(140040419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Citadel Macro Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.000.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 87.990.

—
EXTRAIT

Les adresses de Messieurs Austin J. O'Connor, Steve Atkinson et Dylan Davies, gérants, ont été modifiées.

Ces gérants sont dorénavant domiciliés comme suit:

- Austin J. O'Connor, résidant professionnellement au 3 Rue de Donven, L-6840 MACHTUM, Grand-Duché de Luxembourg

- Steve Atkinson, résidant professionnellement à Citadel, Level 16 Moor House, 120 London Wall, Londres EC2Y 5ET, Royaume-Uni;

- Dylan Davies, résidant professionnellement au 6D Route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Citadel Macro Products S.à r.l.

Référence de publication: 2014035238/19.

(140040429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Ipanema Capital Markets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 181.646.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 4 mars 2014 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 4 mars 2014, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société, avec valeur nominale de un euro chacune (EUR 1,-) seront désormais détenues par:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
SAS Trustee Corporation Niveau 16, 83 Clarence Street NSW 2000, Sydney, Australie	12.500
TOTAL	12.500

Egalement,

- La démission de Travis Management S.A, en tant que gérant unique de la Société, est acceptée avec effet immédiat;
- Charlotte Lahaije-Hultman, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward à L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward à L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- Andrew Kropman, avec adresse professionnelle au 1 Martin Place, Sydney NSW 2000, Australie, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014033726/29.

(140038424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.